

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt, le 06 Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM Daniel, Maron, Hédin, Ferdoelle, Boucher, Beeuwsaert, Renard, Gille, Péron

Mmes Bellu, Bellay, Dewulf, Triboullet, Parmentier

ABSENTS : M. Maugez

Madame Sylvie Bellay est nommée secrétaire de séance.

Procès-Verbal 6.2020

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 18 Septembre 2020. Le compte rendu de la séance du 18 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature convention gravillonnage 2020
- Réorganisation des sociétés publiques locales du département de l'Oise SAO – ADTO.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Début de séance à 20h30.

RAPPORT ANNUEL 2019 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE

VERTE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (consultable également sur le site internet de la CCPV). Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (consultable également en ligne sur le site internet de la CCPV). Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE GRAVILLONNAGE 2020 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de gravillonnage 2020 avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2020.

REORGANISATION DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES DU DEPARTEMENT DE L'OISE SAO – ADTO :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département de l'Oise a créé d'une part la SAO (Société d'Aménagement de l'Oise), et l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise). Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice de maîtrise publique d'ouvrage. Il apparaît opportun de réunir les deux sociétés en une seule. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la fusion SAO – ADTO.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SMOTHD :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit).

Monsieur Laurent Daniel est nommé délégué titulaire et Monsieur Alain Péron délégué suppléant.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la Commune auprès de la Commission d'appel d'offre ;

Le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des Sont nommés délégués titulaires, Monsieur André Maron -Monsieur Jérôme Renard – Monsieur Frédéric Maugez

Sont nommés délégués suppléants, Monsieur Christophe Beeuwsaert – Monsieur Benoît Gille – Madame Yvonne Parmentier

DEMANDE DE SUBVENTION POUR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant la construction d'un bâtiment pour le service technique. Vu le coût de ce projet, il y a lieu de demander l'aide de l'Etat et du Département pour sa réalisation.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE REPAS DANS LE CADRE DES FORMATIONS CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE :

Vu l'ouverture de la bibliothèque, il y a eu lieu de faire des formations liées à la gestion de celle-ci.

Après présentation des justificatifs, et en appliquant les barèmes légaux, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement des frais de formations liés à la gestion de la bibliothèque.

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA SOCIETE DE CHASSE DE HANVOILE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture avancée par la Société de Chasse de Hanvoile qui demande le remboursement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 2 voix contre, de procéder au remboursement de ladite facture.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes de la Picardie Verte par délibération a sollicité son adhésion au SE60 afin de transférer deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

PREVISIONS TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE 2021 :

Le Conseil Municipal donne ses prévisions de gravillonnage sur les voies communales suivantes :

- La Place Saint-Georges (la partie devant l'entrée de la salle des fêtes)
- La Rue des Lilas
- Le Chemin de Martincourt
- Le chemin du Cimetière

MISE EN PLACE COMMISSION FLEURISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en place une commission fleurissement. Madame Yvonne Parmentier sera membre de la commission fleurissement au sein de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Centre Social Rural de Songeons en Mairie concernant une demande de référents communaux dans le cadre de leurs activités enfance, jeunesse et famille, retraités. Madame Séverine Bellu et Madame Caroline Triboullet seront les référents communaux.

Monsieur le Maire fait le point sur le déroulement des travaux Rue de Villembray qui ont débuté le 26 Octobre dernier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est en cours concernant la sécurisation de la voirie Rue Adam.

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'Église vont débiter suite à l'accord de subvention.

Monsieur le Maire signale avoir pris un arrêté interdisant le stationnement des véhicules de plus de 3t5 sur sur l'ensemble de la Place Saint Georges.

Madame Bellu informe que la distribution des cadeaux de Noël aura lieu le samedi 19 décembre dans le Parc Municipal Thierry Maugez. Celle-ci se déroulera dans le respect des règles sanitaires imposées à ce moment-là.

Madame Bellu présente au Conseil Municipal le projet de la mise en place du nouveau site internet de la Mairie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au site proposé.

Monsieur Gille présente au Conseil Municipal le devis d'un nouveau gyrobroyeur déporté. La dépense sera prévue au budget primitif de 2021.

Monsieur Beeuwsaert donne le compte-rendu sur la réunion de la commission chemins. Des courriers seront envoyés aux personnes concernées pour l'élagage des haies.

Madame Triboullet informe que le logiciel utilisé à la bibliothèque n'est pas fiable. Une demande d'achat d'un nouveau logiciel est à l'étude.

Monsieur Maron informe qu'il serait nécessaire de signaler par un marquage au sol les marches du parvis de l'Église.

Monsieur Maron demande si la mairie a reçu une demande concernant la pose d'un mât pour la 5G. Monsieur le Maire répond qu'aucune demande sur ce projet n'a été déposée à ce jour.

Madame Parmentier demande s'il y aura un marché de Noël. Monsieur le Maire répond que seuls les producteurs alimentaires sont autorisés à exposer sur les marchés pour le moment. Si des producteurs supplémentaires souhaitaient participer au prochain marché, il faudrait avoir la place nécessaire pour les accueillir en respectant les règles sanitaires.

Madame Bellu félicite le Cercle de Jeunes pour leur jolie décoration faite dans le Parc Municipal Thierry Maugez à l'occasion d'Halloween.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une gerbe sera déposée au monument aux morts le 11 Novembre. Le public ne sera pas invité à y participer, la préfecture ayant autorisé la cérémonie dans la limite de 10 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 23H55.